

SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 2025

DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 septembre à 20h30, les membres du conseil municipal de Marminiac dûment convoqués en date du 11 septembre se sont réunis, à la mairie, sous la présidence de Mme Rachel FRENCH, maire

Présents : CESSAC Caroline, DESTAL Céline, FLORENTY Kévin, FRENCH Rachel, GALIACY Benoît, GARRIGOU Sarah, GOMEZ MONBRUN Patricia, PEYRIE Sabine.

Absent : LESSENNE Léopold, FLORENTY Vincent

Absents excusés : DIAZ Julie

PEYRIE Sabine a été élue secrétaire de séance.

APPROBATION DE COMPTES-RENDUS DES PRÉCÉDENTES RÉUNIONS

Mme le Maire Rachel FRENCH lit les comptes-rendus des délibérations de la séance précédente. Elle les soumet à l'approbation des membres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les délibérations et le procès-verbal.

DÉLIBÉRATIONS

N° 2025-09-16-/01 – CONVENTION LOCATION DE SALLE DES FÊTES POUR L'ASSOCIATION « Les Cas du Cyrque »

Demande faite par l'association « Les Cas du Cyrque » pour l'occupation de la salle des fêtes afin de dispenser des cours de cirque. Depuis quatre années elle le fait depuis la salle des fêtes de Salviac, mais elle espère toucher un nouveau public élargi en changeant de lieu car la salle à Marminiac est mieux adaptée. Cette association est soutenue par la communauté de communes Cazals-Salviac, et elle est la seule à dispenser des cours de cirque dans la région autour de Cahors

Il s'agit de lundi soir du 15 septembre au 15 juin, de 16h30 à 21h45, pour trois ateliers : jeunes enfants, adolescents et adultes. Mme le Maire propose un tarif de 150 € par an, étant donné la nature d'intérêt général que porte cette association.

Voté à l'unanimité

N° 2025-09-16-/02 – APPEL À LA SOLIDARITÉ EN FAVEUR DES COMMUNES SINISTRÉES DES CORBIÈRES

Afin de soutenir les communes des Corbières affectées gravement par un incendie déclaré le 5 août 2025 et qui a parcourant 17 000 hectares et impacté 15 communes, l'Association des Maires de l'Aude soutenu par l'association des maires de Frances a mis en place un fonds de solidarité pour recueillir les dons des collectivités territoriales, des entreprises et des citoyens.

Mme le Maire propose un versement de 500 € à l'Association des Maires de l'Aude sis Carcassonne.

Voté à l'unanimité

N° 2025-09-16-/03 – OPÉRATION D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le dimanche 20 juillet vers 22h00, une voiture a percuté le mur de la maison située au 51 rue des Échoppes, arrachant le câblage de l'éclairage public. Une plainte a été déposée auprès de la gendarmerie et une déclaration de sinistre a été faite auprès de notre compagnie d'assurance. Cette dernière nous demande le règlement d'une franchise de 907 €.

Le devis proposé par la FDEL (TE46) pour la réparation du câblage arraché étant nettement moins élevé que la franchise demandée, Mme le Maire propose de régler directement le FDEL la somme de 251,20 €, ce qui représente 50 % du coût total. La FDEL prend en charge l'autre 50 %.

Voté à l'unanimité

N° 2025-09-16-/04 – CONVENTION DE LOCATION MAISON GARRY AVEC MONSIEUR PABLO POUR L'ACCUEIL DE STAGIAIRES

Monsieur PABLO est formateur compagnon rattaché à l'EEAM (École Européenne de l'Art et des Matières) à Albi. C'est une école qui est aussi spécialisée dans l'écologie. Afin de délocaliser des apprentis pour leur permettre d'apprendre leur métier dans un environnement propice au travail de sélections de bois pour leur transformation en charpente, Monsieur Pablo a fait la demande à la commune afin de bénéficier d'un tarif préférentiel pour la location de la maison Garry. La formation durerait cinq semaines, de fin octobre au début décembre.

Mme le Maire propose un tarif forfaitaire de 1000 € pour la durée de cette formation.

Voté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

1. **Éclairage public** – discussion sur l'extinction nocturne. Il a été décidé de passer à une réduction d'intensité de 50 % dans un premier temps plutôt que de passer directement sur une extinction nocturne. Une délibération n'est pas nécessaire pour une réduction d'intensité. Rachel s'occupe d'en parler avec TE46 pour la mise en place.
2. **Photo habitants 2025** : Présence ce jour pour l'organisation. Sarah va faire 20L de punch
3. **Décoration de Noël** : Choix fait de la décoration lumineuse pour la période festive – Sarah s'occupe de passer la commande auprès de Blaty à Salviac.

- 4. Arbre sur la parcelle C118 qui présente un danger imminent :** Un châtaignier sur le bord de la voie communale VC20 présente un danger imminent pour les usagers de la voie. Un arbre déjà coupé, il a quatre troncs qui poussent de sa souche. Deux de ces troncs sont déjà morts et tombés. Le 16 juin, l'un des deux troncs encore debout est tombé à travers la VC20. La propriétaire, Mme Jeanne CHARENTON, a donné le nom de sa fille pour s'en occuper. Mme Olivia CHARENTON a refusé de donner suite aux demandes d'enlèvement du tronc qui entravait le passage des usagers. Elle a prétendu passer l'information au gestionnaire, mais aucune nouvelle, et il semblerait qu'il n'y a pas de gestionnaire pour les parcelles appartenant à la famille CHARENTON.
Le 8 septembre, la maire a envoyé un message par texte à Mme Olivia CHARENTON afin de répéter la demande d'enlever l'arbre en question. Aucune réponse, action ou communication n'a eu lieu de la part de la propriétaire et sa fille. Mme le maire informe le conseil municipal qu'elle a le devoir de faire abattre l'arbre qui présente un danger imminent. Une délibération sera nécessaire afin de récupérer la somme dépensée auprès de la propriétaire, le recouvrement sera fait par le Trésor Public.
- 5. Projet d'aménagement du bâtiment Belmon en centre-bourg :** Les plans d'avant-projet ont été présentés par l'architecte JARRIGE. Une analyse et réponse de la part de l'association usagère, le Bocal, seront demandées pour la finalisation du projet. Discussions par rapport à la placette devant le bâtiment qui est cassée et devra être inclus dans le projet. Possibilité que la rampe PMR soit faite par la CCCS – mais elle aurait une forme basique, en béton sans embellissement, et la commune souhaite que devanture du bâtiment soit attractive car un point focal du village.
- 6. Le restaurant :** L'été est passé, toujours pas de clients au restaurant, les meubles sur la terrasse deviennent délabrés. Le loyer continue à être réglé par le bailleur.
- 7. Date prochain conseil :** semaine du 20 octobre
- 8. Autres questions :** incident de dépôt important d'objets non recyclés dans les conteneurs de la rue des Échoppes le samedi 13 septembre par un habitant de Campagnac-lès-Quercy. Celui-ci, qui de plus est conseiller dans sa commune, se serait moqué des questions de légitimité et responsabilité concernant ce dépôt. L'affaire sera poursuivie.

Les délibérations à l'ordre du jour et les questions diverses étant épuisées, Mme le Maire lève la séance à 23h00